

- Ndoye O. M.R. Pérez et A. Eyebe (1998) *Les marchés des produits forestiers non ligneux dans la zone de forêt humide du Cameroun*, Document 22c du Réseau foresterie pour le développement rural
- Ndoye O. et A. Awono (2005) *The Markets of Non-timber Forest Products in the Provinces of Équateur and Bandundu, RD Congo*, CIFOR Central Africa Regional Office, Yaoundé, Center for International Forestry Research
- Nimaga B. (2007) *Intégrer les questions Genre dans le secteur de la déforestation en Afrique : Mali*, Rome, FAO, p 8
- Norwegian Ministry of the Environment (2007) *Chairman's Report : Conclusions and Recommendations from Presentations and Discussions at The Trondheim-UN Conference on Ecosystems and People—Biodiversity for Development—The Road to 2010 and Beyond*, Trondheim, Norway : Norwegian Directorate for Nature Management www.trondheimconference.org/attachment.ap?id=4635
- Osei-Tutu P., K. Nketiah, B. Kyereh, M. Owusu-Ansah et J. Faniyan (2010) *Hidden Forestry Revealed : Characteristics, Constraints and Opportunities for Small and Medium Forest Enterprises in Ghana*, London, International Institute for Environment and Development. <http://www.iied.org/pubs/display.php?o=13552IIED>
- Oyono P.R., M. Biyong et S. Kombo (2009) *Les Nouvelles Niches de Droits Forestiers Communautaires au Cameroun : Effets Cumulatifs sur les Moyens de Subsistance et les Formes Locales de Vulnérabilité*, Rapport de recherche, Yaoundé, CIFOR
- Saleson M. (2007) *Africa Now - Building a Better Future in Africa's Middle Income Countries*, World Bank, <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/0,,contentMDK:21531330~menuPK:258659~pagePK:2865106~piPK:2865128~theSitePK:258644,00.html>
- Salomão A. et F. Matose (2006) *Towards community-based forest management of Miombo woodlands in Mozambique*, Centro Terra Viva, Mozambique et University of Western Cape, South Africa, <http://www.cifor.cgiar.org/miombo/docs/CBNRMMozambique1207.pdf>
- Smith W.B., P.D. Miles, J.S. Vissage et Pugh S.A. (2004) *Forest Resources of the United States, 2002*, St. Paul, MN : USDA For. Serv. N. Central Res. Stn. <http://ddr.nal.usda.gov/bitstream/10113/42019/1/IND44379448.pdf>
- Taylor R. et M.W. Murphree (2007) *Case Studies on Successful Southern African NRM Initiatives and their Impact on Poverty and Governance, Masoka and Gairesi case studies*, Zimbabwe, IUCN/USAID FRAME
- UNDP (2010) *Transforming management of biodiversity rich community production forests through building national capacities for market based instruments*, UNDP Project Document, http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/document/Mexico.Transforming.Management.of_.Biodiversity.pdf
- US Census Bureau (2007) *United States Census Bureau County Business Patterns*, <http://www.census.gov/econ/cbp/index.html>
- Wit M. et J. van Dam (eds.) (2010) *Chainsaw milling: supplier to local markets*. Tropenbos International, Wageningen, the Netherlands



Le secteur informel du sciage artisanal en RD Congo : L'enjeu d'une analyse nationale

Guillaume Lescuyer¹, Richard Eba'a Atyi², Paolo Cerutti³, Robert Nasi², et Pitchou Tshimpanga⁴

1. Introduction – FLEGT/APV et marchés domestiques du bois en Afrique centrale

La plupart des pays d'Afrique centrale ont engagé des négociations avec l'Union Européenne pour établir à moyen terme un Accord de Partenariat Volontaire (APV) dans le cadre du programme FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade). Deux pays, le Congo et le Cameroun, ont déjà signé cet accord. Schématiquement, l'APV permet de garantir pour les pays producteurs l'accès aux marchés européens, qui déploient depuis plusieurs années des moyens importants pour lutter contre l'importation de bois exploités illégalement.

L'engagement des pays du Bassin du Congo à renforcer la légalité de la production du bois dans leurs pays couvre également les filières nationales approvisionnant la demande domestique. À ce jour, seule la RCA n'a pas inclus cet aspect dans les négociations avec l'UE autour de la signature à terme de l'APV/FLEGT, le repoussant à une phase ultérieure. Tous les autres pays se sont engagés à mettre en œuvre les moyens d'assurer la légalité du bois exporté vers l'Europe, et également de celui destiné aux marchés nationaux. La légalité de l'ensemble de la production du bois dans les pays d'Afrique centrale vise à engager ce secteur entier dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, un des objectifs du Plan d'Action FLEGT. Elle permet aussi d'éviter la mise en place d'un système à double vitesse avec un secteur du bois exporté respectant la légalité, parallèlement à un secteur domestique où la production du bois d'œuvre ne serait que marginalement contrôlée. Une telle configuration entraînerait des risques importants de fuites d'un système à l'autre, et menacerait à terme l'ensemble du dispositif de garantie de légalité appuyé par le programme FLEGT.

1 CIFOR et CIRAD

2 CIFOR

3 CIFOR et Australian National University

4 Université de Kisangani

La consommation nationale de bois d'œuvre est toutefois un sujet très mal connu en Afrique centrale, comme dans la plupart des pays tropicaux (Wit *et al.* 2010). Les États ne suivent pas cette production qui relève essentiellement de l'économie informelle – quoiqu'elle soit autorisée et réglementée dans les codes forestiers – et aucun organisme privé ou public en Afrique centrale n'en avait fait une de ses priorités avant la fin des années 2000. La consultation de l'ouvrage décrivant l'état des forêts du Bassin du Congo en 2008 (de Wasseige *et al.* 2009) dévoile remarquablement cette lacune : si les chiffres de la production formelle du bois tournée vers l'exportation sont disponibles et détaillés, il n'existe par contre aucune évaluation des niveaux de consommation nationale du bois d'œuvre dans ces pays.

Depuis 2008, le CIFOR, avec ses partenaires (Tableau 1), a entrepris des recherches sur les secteurs nationaux du sciage artisanal afin d'en estimer la portée tant physique qu'économique ou sociale. Un rapide état des lieux sur ce sujet ainsi que des estimations récentes sur ce secteur, sont présentés ci-dessous pour chacun des pays.

Tableau 1. Partenaires du CIFOR pour l'étude du secteur domestique du sciage artisanal.

Pays	Partenaires	Financements
Cameroun		DGIS, UE
Congo	CRDPI	UE, CIFOR
Gabon	BRAINFOREST, IRET	DGIS
RCA	PARPAF, TEREAF	AFD, CIFOR, FAO
RD Congo	FORAF, FORESTS MONITOR	UE

Au **Cameroun**, dès la fin des années 1990, on a pu constater une très forte augmentation du nombre d'exploitants forestiers (Eba'a Atyi 1998), alors que la délivrance de titres d'exploitation ne suivait pas la même tendance. Pire, plusieurs titres d'exploitation peu conséquents furent même gelés en 1999, poussant de nombreux petits exploitants dans le secteur informel (Cerutti et Tacconi 2006). En 2002, une étude de courte durée fut menée sur plusieurs marchés de Yaoundé et de Douala ; ses résultats extrapolés estimaient le marché domestique à environ 1 million de mètres cubes de bois rond, dont 10% étaient exportés (Plouvier *et al.* 2002). En retenant l'hypothèse que ce marché domestique était approvisionné à hauteur de 40% par des déchets d'usine, c'était environ 540.000 m³ qui n'étaient pas pris en compte dans les statistiques officielles sur la consommation domestique.

Nos études de cette filière, démarrées début 2008 et poursuivies jusqu'à aujourd'hui, indiquent que pour la période de juillet 2008 à juin 2009, la consommation urbaine atteignait 860.000 m³ de sciages pour les villes de Yaoundé, Douala et Bertoua (Lescuyer *et al.* 2010). Ces sciages proviennent essentiellement d'opérations d'abattage et de transformation à la tronçonneuse réalisées en forêt. Toutefois environ 27% de ces sciages sont tirés de déchets des scieries industrielles. Au total, ce sont environ 662.000 m³ de sciages qui sont vendus sur les principaux marchés urbains du Cameroun et qui proviennent d'une exploitation informelle à petite échelle (Tableau 2). Cela représente un volume dépassant les 2 millions de mètres cubes en Equivalent Bois Rond et un

doublément du volume par rapport aux estimations établies dix ans plus tôt. Aujourd'hui les ventes de sciages sur le marché national dépassent la production formelle de sciages du Cameroun (quasi entièrement exportée), qui est passée de 580.000 m³ en 2008 à 343.000 m³ en 2009.

En **République du Congo**, les scieurs artisanaux peuvent solliciter un « permis spécial » qui confère à son titulaire le droit d'exploiter les produits forestiers accessoires et les essences des bois d'œuvre. Toutefois la difficulté d'acquiescer ce permis incite un grand nombre d'exploitants à demeurer dans le secteur informel. Déjà actif dans les années 1990 (Ampolo 2005), le sciage artisanal répondant à la demande domestique demeure important à Pointe-Noire et Brazzaville, avec un niveau annuel des ventes autour de 110.000 m³ en 2009 (Lescuyer *et al.* 2012). A titre de comparaison, les exportations de sciages en 2009 étaient inférieures à 100.000 m³.

Au **Gabon**, l'administration a lancé ces dernières années plusieurs enquêtes systématiques à la fois sur les points de vente des sciages artisanaux et sur les petites et moyennes entreprises exerçant leur activité dans la deuxième et la troisième transformation du bois (menuiserie, ébénisterie, tapisserie) et orientées vers le marché national. Il existerait autour de 200 dépôts de vente au détail de sciages – jumelés à des quincailleries, ou spécialisés dans la seule vente de sciages – dans la province de l'Estuaire, dont les trois-quarts dans la seule commune de Libreville. Moins d'un cinquième de ces dépôts s'approvisionneraient seulement en déchets de scierie, la moitié combinerait déchets et sciages informels, et un tiers uniquement en sciages informels (Mabiala 2004).

Le suivi annuel de la vente des sciages et des flux de sciages entrant à Libreville permet d'estimer la consommation urbaine à 70.000 m³ par an entre 2008 et 2009. (Lescuyer *et al.* 2010). La grosse majorité de cette consommation est approvisionnée par l'exploitation informelle. En comparaison des chiffres de production formelle de bois de 4 millions de mètres cube en 2009, la production du secteur du sciage artisanal reste modeste. Pourtant, elle représente presque 50% de la production/exportation des sciages industriels, estimées à 150.000 m³ en 2009.

En **République Centrafricaine**, la demande nationale de bois d'œuvre a été négligée par les politiques publiques et les opérateurs économiques : elle est aujourd'hui largement alimentée par un secteur informel dont l'importance semble s'être accrue durant la dernière décennie. Quoique mentionnés dans la loi, les permis artisanaux ne sont pas encore attribués, laissant peu de possibilités de légalisation aux scieurs artisanaux, notamment quand ils opèrent dans les forêts aménagées proches de Bangui. Le suivi des ventes et des flux de sciages entrant à Bangui pour la consommation domestique indique un volume de 67.000 m³ par an, dont une petite moitié provient d'exploitations informelles (Lescuyer *et al.* 2010). En 2010, les exportations de sciages avoisinent 40.000 m³, soit un peu plus que le volume de sciages informels aujourd'hui échangés sur les marchés de Bangui.



Tableau 2. Productions informelle et formelle de sciages.

	m ³ sciages			
	Cameroun (Yaoundé, Douala, Bertoua)	Gabon (Libreville)	Congo (Pointe-Noire, Brazzaville)	RCA (Bangui)
Consommation annuelle sur le marché national	860.000	70.000	109.500	67.000
D'origine légale (déchets ou « petits permis »)	198.000	20.000	10.500	34.000
Sciage informel	662.000	50.000	99.000	33.000
Consommation annuelle par habitant	0,072	0,064	0,047	0,083
Exportationsnb officielle de sciages (2009)	343.000	150.000	93.000	41.000

Au total, la production de sciage artisanal tournée vers la consommation nationale, quoique largement informelle, est devenue importante. C'est un secteur qui fournit un grand nombre d'emplois permanents puisqu'il occupe environ un millier de personnes dans des villes comme Pointe Noire, Brazzaville ou Libreville, et plus de 4.000 personnes dans les villes retenues au Cameroun, sans compter les milliers d'emplois irréguliers offerts par ce secteur en ville. C'est également une activité génératrice de salaires en zones rurales : pour le Cameroun, ce sont environ 40.000 personnes qui travaillent de manière régulière ou semi-régulière dans cette activité, ce qui représente 3 fois le nombre total d'emplois fournis par le secteur forestier industriel (Cerutti et Lescuyer, 2011).

L'évolution et l'ampleur aujourd'hui notables de l'exploitation artisanale en Afrique centrale concernent également la **République Démocratique du Congo (RD Congo)**. Dans ce pays, la gestion des ressources forestières s'effectue dans un contexte socio-économique et politique post-conflit qui a poussé la grande majorité des populations à se tourner vers des activités de subsistance et informelles (Debroux *et al.* 2007). Le secteur forestier ne fait pas exception à la règle : il n'est que voir les radeaux artisanaux descendant les rivières, les débités sur les marchés urbains, ou les grumes coupées à la hache, visibles en plein Kinshasa. Il existe encore peu d'études sur cette filière. Les rapports les plus souvent cités sont ceux de Djiré (2003) qui a estimé que les exploitants artisanaux produisaient entre 1,5 et 2,4 millions de mètres cubes dans les provinces autour de Kinshasa, tandis que Makana (2006) et Adebu et Kay (2010) se sont intéressés à cette activité en Ituri.

Il est aujourd'hui nécessaire de mieux qualifier et quantifier le secteur de l'exploitation artisanale à l'échelle de la RD Congo. Cela suppose, d'une part, de collecter des informations sur l'organisation de cette activité, en combinant des études sur l'amont de cette filière en zones rurales, et un suivi de la consommation dans les centres urbains. Des méthodes de collecte pour ce genre de données ont déjà été testées en RD Congo et sont présentées dans la section suivante. D'autre part, il paraît nécessaire de mettre en œuvre de telles enquêtes à l'échelle nationale, ou au moins dans plusieurs zones représentant la diversité écologique, économique et sociale du pays. Le CIFOR et ses partenaires déploient aujourd'hui un dispositif permettant de répondre en partie à cet enjeu. L'état actuel de cette intervention est présenté dans la dernière section de ce chapitre.

2. Une analyse intégrée de l'exploitation artisanale en RD Congo : Comprendre l'amont et l'aval de la filière

Proposer des outils visant à pérenniser, légaliser, et réguler l'exploitation artisanale des forêts, nécessite de comprendre le fonctionnement global de cette filière, de l'arbre abattu en forêt aux sciages vendus en ville ou exportés. Or l'essentiel de cette activité se situe dans le champ de l'économie informelle, pour laquelle il n'existe pas de statistiques officielles et très peu de données primaires. Des dispositifs spécifiques de collecte de ces informations doivent donc être mis en place. Pour gagner en cohérence et en pertinence, il convient toutefois de scinder cette filière des sciages artisanaux en deux parties : (1) l'amont de la filière, qui couvre les arrangements entre acteurs locaux, les modes opératoires, les bénéfices et les coûts, le choix des espèces, le respect des permis, etc. (2) l'aval de la filière qui comprend les flux de bois en ville, les sites de leur potentielle transformation, les réseaux de vente et les types de demande urbaine. Plusieurs protocoles d'enquête ont été testés en RD Congo pour qualifier et caractériser l'amont et l'aval de la filière d'exploitation artisanale.

2.1 Exploitation artisanale en Ituri : L'amont de la filière

Une étude socio-économique a été réalisée récemment afin de caractériser les modes opératoires de l'exploitation forestière artisanale (formelle ou informelle) dans une zone de taille modeste dans le district de l'Ituri en province Orientale, autour des agglomérations de Mambasa, Niania et Bafwasende (Lescuyer, 2010). Plusieurs travaux sur l'exploitation artisanale du bois ont déjà été menés dans cette même partie de l'Ituri, particulièrement active en matière d'exploitation artisanale. La spécificité de cette nouvelle étude est de ne travailler qu'à l'échelle des scieurs artisanaux et de chercher à comprendre le mode de fonctionnement de cette activité, principalement en termes socio-économiques.

Il s'agit d'une analyse socio-économique qui a reposé sur trois méthodes d'enquête : (1) des entretiens ouverts sur l'exploitation forestière artisanale dans la province Orientale ; (2) des entretiens semi-structurés pour caractériser ces pratiques à l'échelle des collectivités ou à l'échelle individuelle ; (3) et enfin des questionnaires sur le détail des avantages et des coûts économiques des opérations d'exploitation artisanale. Une visite de chantier forestier a également eu lieu pendant une journée. Les entretiens se sont faits avec de nombreuses personnes : 3 enseignants-chercheurs de l'Université de Kisangani, 7 représentants de la société civile, 4 représentants de l'administration, 2 représentants de syndicats de petits exploitants, 4 membres d'un Comité de base de gestion communautaire mis en place à l'instigation du WCS, et 28 exploitants artisanaux (dont 18 dûment enregistrés par l'administration). L'analyse économique porte sur 35 cas de sciages effectués ces derniers mois dans la zone étudiée, soit dans le cadre du permis artisanal (19 cas), soit dans le cadre d'autres « autorisations » (7 cas), soit sans aucun cadre réglementaire suffisamment clair (9 cas).

Les résultats obtenus confortent dans une grande mesure les informations collectées dans cette zone par différents organismes. L'exploitation artisanale semble en expansion dans le territoire de Mambasa, et demeure tournée vers les marchés du Kivu et surtout des pays voisins, notamment l'Ouganda. Cette filière se caractérise par une mainmise sur le secteur par les commerçants du Kivu, auprès desquels les exploitants sont souvent endettés. Ceux-ci imposent des prix peu favorables aux acteurs locaux, quoiqu'en hausse

régulière ces dernières années. Le prix de vente d'un mètre cube de bois rouge scié s'établit aujourd'hui autour de 160 -180 USD, et autour de 80 USD pour les bois blancs ou les pièces de bois rouge de petite dimension (chevron, planche...) s'écoulant principalement sur les marchés locaux. Les coûts variables de production des sciages artisanaux sont également à la hausse : ils sont estimés autour de 110 USD/m³ toutes essences et tous produits confondus. Plus de la moitié de ce coût correspond aux transports des sciages hors de forêt puis sur les marchés. Les taxes et prébendes représentent environ 10% du coût total. La marge résultant de cette activité est estimée à 18 USD/m³, mais elle ne prend pas en compte les coûts fixes liés à l'accès aux titres et aux ressources.

Les exploitants artisanaux doivent faire face à quatre problèmes principaux qui sont tous liés de manière plus ou moins directe à leur lien de dépendance vis-à-vis de leurs « atrons » du Kivu et, indirectement, de leurs commanditaires étrangers : (1) le manque de moyens financiers pour améliorer la productivité de l'activité ; (2) le coût de l'évacuation du bois, directement corrélé à la taille des pièces commandées par les acheteurs ; (3) le faible coefficient de transformation du bois, là aussi lié à la nécessité de ne produire que des pièces de gros volume ; (4) les maigres retombées sur les populations locales, découlant d'un prix de vente peu élevé et du recrutement d'une main d'œuvre non originaire de la zone de coupe.

Malgré ces limites, l'exploitation artisanale offre l'exemple d'une activité rentable et mise en œuvre avec les moyens réellement disponibles dans ces économies rurales. Privilégier l'abattage dans les forêts proches des routes, viser les marchés existants (en tentant de les diversifier), recourir à la tronçonneuse tout en fixant des règles simples d'abattage et de gestion, sont sans doute des enseignements à tirer pour mettre en place de manière pragmatique et à moyen terme une exploitation communautaire des forêts.

2.2 La consommation de sciages artisanaux à Kinshasa : l'aval de la filière

L'objectif général des travaux de Mbemba *et al.* (2010) est d'estimer l'importance de la consommation de bois d'œuvre informel dans la ville de Kinshasa. Trois points de passage – Arrêt machine, Matadimyoy, port Baramoto – ont été suivis continuellement d'octobre 2008 à septembre 2009 par l'équipe FORAF pour estimer les quantités de bois pénétrant Kinshasa. Ces enquêtes n'ont été réalisées qu'en journée, sans prendre en compte les éventuelles entrées de bois entre 22h et 5h par les axes routiers.

Sur la base de ces enquêtes, la consommation annuelle de sciages informels par les habitants de Kinshasa est estimée à environ 143.000 m³, composés de 223.000 m³ de grumes transformées sur place – dans l'hypothèse d'un coefficient de transformation de 33% - et de 69.000 m³ de sciages (Tableau 3).

Tableau 3. Flux annuels de bois informels pénétrant à Kinshasa par an.

Points d'entrée	Grumes (m ³)	Sciages (m ³)
Arrêt Machine	217.301	7.432
Matadi Mayo	913	51.871
Port Baramoto	5.257	9.300
Total	223.471	68.603

En outre, en 2009, la RD Congo a exporté 29.000 m³ de sciages. Quoique les statistiques officielles soient généralement incomplètes, nos estimations conservatrices de la consommation de bois d'œuvre à Kinshasa montrent que le marché domestique du bois est largement supérieur en volume à celui de la production formelle.

Ce suivi des flux de bois entrant à Kinshasa permet également d'identifier les principales zones d'approvisionnement de la ville en cette ressource (Figure 1). La route du Bandundu, contrôlée au checkpoint d'Arrêt Machine, est la principale voie d'entrée pour les produits provenant des galeries forestières du plateau de Bateke et du sud-Bandundu. À l'inverse, les sciages entrant à Kinshasa passent surtout par le point Matadi Mayo en provenance du Bas-Congo, alors que l'exploitation artisanale est suspendue dans cette province depuis 2007. Enfin, les ports situés dans les environs de Baramoto voient transiter des sciages comme des grumes en provenance surtout de l'Équateur et du nord-Bandundu.

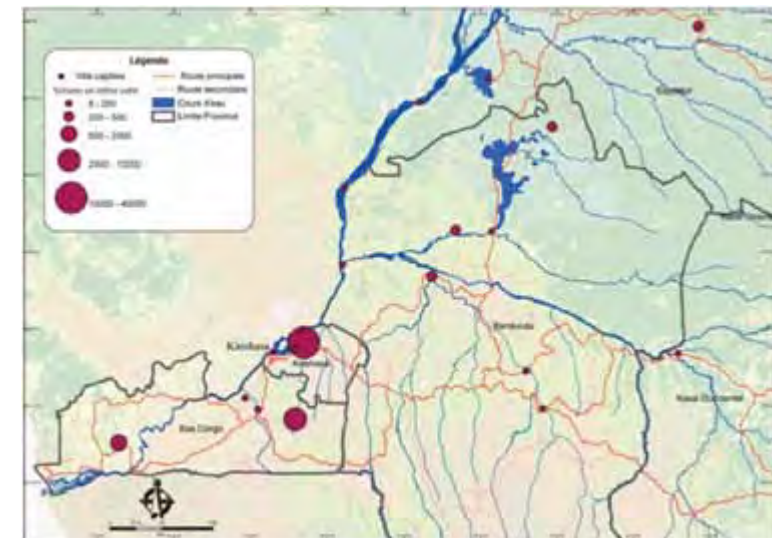


Figure 1. Zones d'approvisionnement de Kinshasa en bois d'œuvre. (Source : Mbemba *et al.* 2010)

L'approche déployée, même incomplète, offre une base pertinente pour approfondir la connaissance de la filière d'exploitation artisanale active à Kinshasa et dans ses environs. Elle nécessite d'être mise en œuvre de manière plus large et complète, tout en étant combinée aux initiatives existantes pour réguler cette activité aujourd'hui largement informelle.

3. Construire une compréhension nationale de l'exploitation artisanale en RD Congo : La contribution du projet PRO-Formal

Outre le Ministère des forêts de la RD Congo, plusieurs organisations étudient ou s'intéressent à l'exploitation artisanale des forêts, comme le montre d'ailleurs cet ouvrage. Il serait utile de fédérer ces actions et réflexions afin de proposer, à terme, des outils permettant d'assurer la légalité et la pérennité du secteur à l'échelle nationale. Le projet PRO-Formal (« Policy and Regulatory Options to recognise and better integrate the domestic timber sector in tropical countries »), conduit par le CIFOR, participe à l'émergence d'une telle dynamique.

Financé par la Commission européenne, le projet Pro-Formal cherche à analyser les mesures politiques pouvant permettre au FLEGT de mieux intégrer les marchés nationaux du bois dans le cadre national légal. Il développera plusieurs types d'activités entre 2010 et 2013 :

- Des analyses qualitatives et quantitatives menées au niveau international qui permettent de mieux comprendre les secteurs nationaux du bois et leurs dynamiques économiques, écologiques et sociales ;
- Des analyses nationales et locales qui fournissent des connaissances sur les options de subsistance offertes par les secteurs nationaux et informels, et qui évaluent les avantages et les inconvénients que des secteurs bien réglementés pourraient éventuellement avoir sur la sécurité des moyens de subsistance et la pérennité des pratiques de gestion de la forêt ;
- Des analyses au niveau national qui décrivent les opportunités institutionnelles, politiques, sociales et techniques, ainsi que les barrières à la formalisation du secteur national du bois dans les pays cibles ;
- Un éventail d'options politiques pour s'attaquer aux problèmes du secteur du bois, sécuriser les moyens de subsistance, et promouvoir une gestion améliorée de la forêt dans les pays cibles ;
- La diffusion des résultats, des recommandations politiques et des options institutionnelles pour aider les principaux acteurs à prendre des décisions avisées sur les plans économique, environnemental et social.

Ces analyses vont s'appuyer sur des enquêtes conduites sur l'amont et l'aval de la filière dans plusieurs zones du pays (Figure 2) : (1) Kinshasa et ses zones d'approvisionnement ; (2) Kisangani et ses zones d'approvisionnement ; (3) Mbandaka et ses zones d'approvisionnement, en fonction des pourparlers actuels avec la Banque mondiale ; (4) la province Orientale et le Nord-Kivu pour estimer les exportations de bois informelles vers les pays limitrophes.



Figure 2. Zones d'intervention de Proformal (et de ses partenaires).

Pour chacune de ces zones, des partenariats ont été établis afin de mutualiser les efforts et de partager les données collectées : (1) à Kinshasa, avec l'UICN, la SGS et l'OFAC ; (2) à Kisangani, avec la faculté de foresterie de l'Université de Kinsangani ; (3) dans la province Orientale et le Nord-Kivu, avec les ONG Océan et Réseau CREF, d'une part, et la SGS d'autre part ; (4) en Équateur, les discussions sont avancées avec la Banque mondiale pour étendre nos protocoles d'enquête à Mbandaka et ses alentours. La Direction Générale des Forêts ainsi que les Ministères provinciaux des Forêts sont évidemment informés de ces initiatives et des résultats qui en sortiront.

Quatre questions majeures motivent ces partenariats :

- Comment pourrait-on mieux réglementer et formaliser le secteur national du bois ou certains segments de ce secteur ?
- Comment élaborer au mieux des cadres politiques et des instruments de commerce international pour éviter que le secteur du bois ne tombe dans les pièges de la pauvreté et de l'illégalité ?
- Quels compromis instaurer entre la formalisation du secteur national du bois et les moyens de subsistance qu'il offre actuellement ?
- Quels sont les instruments, systèmes et cadres politiques les plus appropriés à envisager pour les négociations APV/FLEGT afin d'encourager un marché national du bois durable et légal ?

La combinaison des compétences de ces différents partenaires – recherche, développement, contrôle, plaidoyer – devrait permettre à court et moyen terme de contribuer au débat sur une exploitation artisanale durable, légalisée et rentable à l'échelle des provinces concernées comme à l'échelle de l'État congolais.

Références Bibliographiques

- Adebu C. et Kay F. (2010) *Exploitation artisanale du bois d'œuvre dans les Territoires de Mambasa et d'Irumu*. Rapport d'Océan pour UICN Pays-Bas et Rainforest Foundation
- Ampolo A.N. (2005) *La transformation artisanale des bois tropicaux : cas des scieries artisanales au Congo Brazzaville*. Mémoire de fin d'étude, ENGREF
- Cerutti P. O. et Tacconi, L. (2006) *Forests, Illegality, and Livelihoods in Cameroon*. Bogor, Indonesia, CIFOR. Working Paper n.35 : 22
- Cerutti P.O. et Lescuyer G. (2011) *Le marché domestique du sciage artisanal au Cameroun : état des lieux, opportunités et défis*. CIFOR Document Occasionnel 59, Bogor, Indonésie
- Debroux L., Topa, G., Kaimowitz, D., Karsenty, A. et Hart, T. (2007) *Forests in post-conflict Democratic Republic of Congo*. CIFOR, the World Bank, CIRAD, Bogor, Indonesia
- Djiré A. (2003) *Le secteur informel du bois d'œuvre. Rapport d'appui à la revue du secteur forestier en RD Congo - Rapport technique*. Montpellier, France, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD).

- Eba'a Atyi R. (1998) *Cameroon's Logging Industry : Structure, Economic Importance and Effects of Devaluation*. Bogor, Indonesia, Center for International Forestry Research (CIFOR).
- Lescuyer G. (2010) *Analyse économique de l'exploitation forestière artisanale dans la province Orientale de la République Démocratique du Congo : Diagnostic succinct*. Forests Monitor, London
- Lescuyer G., Cerutti P.O., Essiane Mendoula E., Eba'a Atyi R. et Nasi R. (2010) *Chainsaw milling in the Congo Basin*. European Tropical Forest Research Network (ETFRN) News, 52, 121-128
- Lescuyer G., Cerutti P.O., Ndoti S. et Bilogo Bi Ndong L. (2011) *Le marché domestique du sciage artisanal à Libreville, Gabon : état des lieux, opportunités et défis*. CIFOR Document Occasionnel 63, Bogor, Indonésie
- Lescuyer G., Yembe-Yembe R.I. et Cerutti P.O. (2012) *Le marché domestique du sciage artisanal en République du Congo : état des lieux, opportunités et défis*. CIFOR Document Occasionnel, Bogor, Indonésie, In press
- Mabiala N. (2004) *Missions de recensement dans les communes de Libreville, d'Owendo et de N'toum des PME et PMI exerçant dans la 2^{ème} et la 3^{ème} transformation du bois (Menuiseries/Ebénisteries)*. Rapport pour la Direction Générale des Forêts, Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Libreville, Gabon
- Makana J.R. (2006) *Socio-economic impacts of small-scale logging in the Ituri-Aru Landscape in northeastern Democratic Republic of Congo*. WCS Report for CARPE. Kinshasa, RD Congo
- Mbemba M., Eba'a Atyi R., Wasseige de C., Kabuyaya N., Bakanseka J.-M. et Molenge T. (2010) *Étude sur l'approvisionnement de la Ville de Kinshasa en bois d'œuvre informel*. Rapport interne, FORAF, Kinshasa, RD Congo
- Plouvier D., Eba'a Atyi R., Fouda, T., Oyono, R. et Djeukam, R. (2002) *Étude du sous-secteur sciage artisanal au Cameroun*. Ministry of Environment and Forests, Yaoundé, Cameroon.
- Wasseige de C., D. Devers, P. de Marcken, R. Eba'a Atyi, R. Nasi et P. Mayaux, editors. (2009) *Les forêts du Bassin du Congo. Etat des Forêts 2008*. European Union Publication Office, Brussels, Belgium.
- Wit M., Van Dam J., Cerutti P.O., Lescuyer G., Kerret R. et Parker McKeown J. (2010) *Chainsaw milling : supplier to local markets – A synthesis*. European Tropical Forest Research Network (ETFRN) News, 52, pp vii-xxii



Réglementation

